



Subventions aux associations

Pauline VERON, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse

Marie-Laurence GRAVAUD, cheffe du service associations

Patrick WILLER, chef du bureau des subventions aux associations

01 Qu'est-ce qu'une subvention ?

02 Les chiffres clés des subventions

03 La procédure

04 Paris Asso

05 Se former au CAP et dans les MVAC

01

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Les subventions aux associations permettent d'apporter un soutien financier aux activités d'intérêt général dont elles sont à l'initiative et qu'elles mettent en place.

Il s'agit, sur le plan juridique, soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d'investissement :

1. Les subventions de fonctionnement :

- Financent le fonctionnement annuel de l'association
- Financent le.s projet.s conduits par l'association
- Financent une action qui répond à un appel à projet (AP) lancé par la Ville de Paris : 28 AP en 2018, ce qui représente 6% des financements (16 millions d'euros sur 260 millions)

2. Les subventions d'investissement :

- Financent les biens durables et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association

C'est le montant et/ou la nature de l'achat qui différencie l'imputation en fonctionnement ou en investissement , ex un écran d'ordinateur seul relève du fonctionnement courant mais l'achat de 15 ordinateurs relève de l'investissement.

Les associations peuvent bénéficier par ailleurs de concours en nature (prêt de salles ou de matériel).

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Le cadre législatif des subventions versées aux associations

- Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association
- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

02

Les chiffres clés des subventions 2019

Les chiffres clés 2019

6 599 projets associatifs déposés au titre de 2019
par 3 384 associations (au 1^{er} sept. 2019)

2 600 associations subventionnées en moyenne
par an pour 4 200 projets

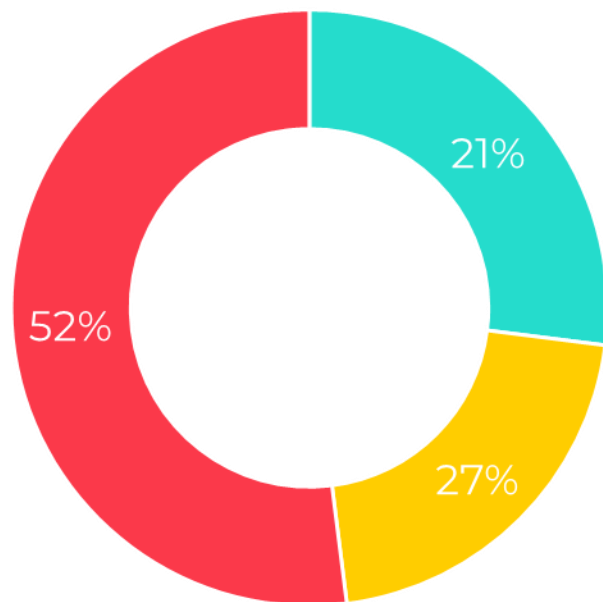
260 millions d'euros votés, en fonctionnement et
en investissement

90 % en fonctionnement
10% en investissement

Toutes les données sur Open Data de 2013 à 2018

Les chiffres clés 2019

Répartition par montants



52 % de subventions de moins de 5 000 €

27 % de subventions entre 5 000 € et 23 000 €

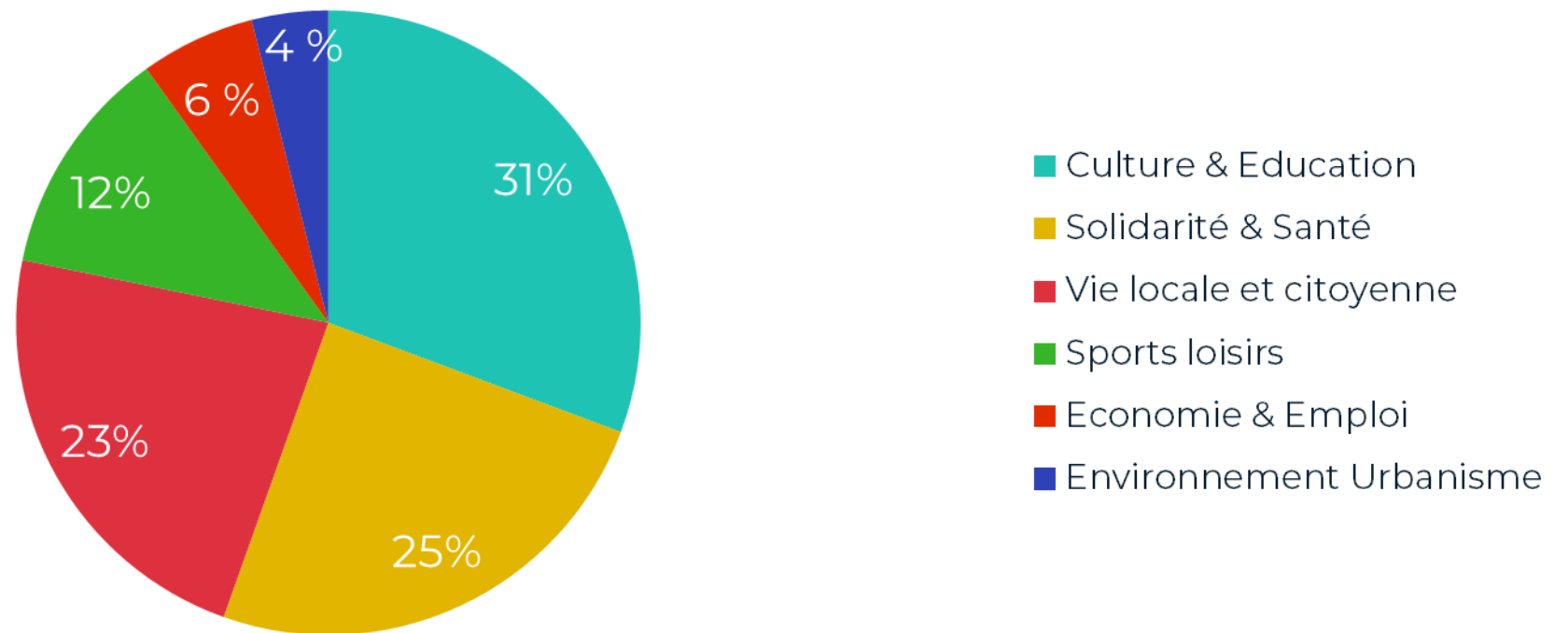
21 % de subventions supérieurs à 23 000 €

Médiane : 4 500 €

Moyenne : 52 031 €

Les chiffres clés 2019 * 1^{er} sept 2019

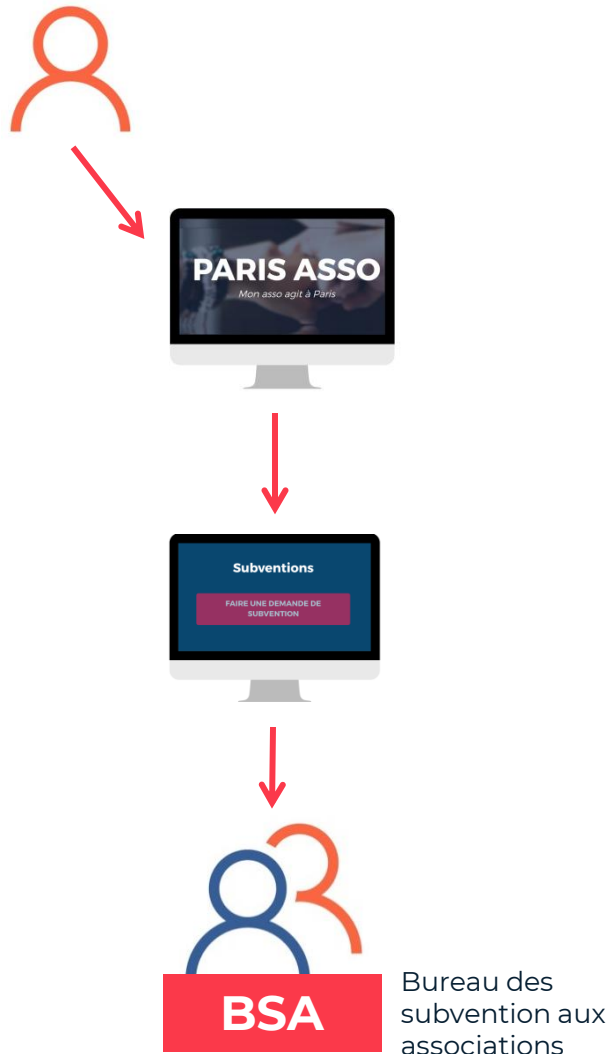
Répartition par domaines d'activités



03

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris



- 1** Vous enregistrez votre association dans Paris Asso (parisasso.paris.fr)
Vos données administratives (statuts etc) sont récupérées depuis les bases de données de l'Etat. Ainsi, l'inscription est rapide et prend effet immédiatement, sans dépôt d'aucun justificatif auprès de la Ville de Paris.
- 2** Vous accédez au service numérique SUBVENTIONS et vous pouvez y déposer votre ou vos demandes.
- 3** Les demandes sont orientées par le BSA vers la ou les direction·s concernée·s.
Vous en êtes informé·e par mail et dans le service SUBVENTIONS.



Votre association doit disposer d'un SIRET.

Si vous avez des difficultés ou des questions :

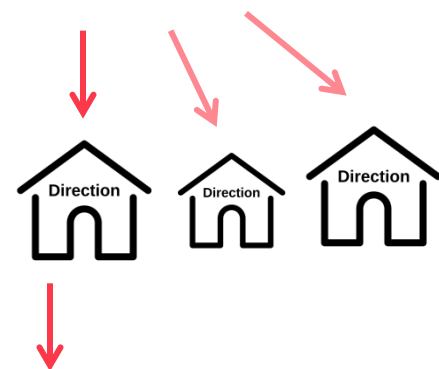


Les **MVAC** sont là pour vous accompagner



Le **39 75** vous assiste

Le circuit de la subvention à Paris



4

La ou les direction-s instruisent la demande en lien avec l'adjoint.e sectoriel.

5

Si l'arbitrage est défavorable l'information sera communiquée dans le service SUBVENTIONS avec la mention « non financé ».

Arbitrage défavorable

Arbitrage favorable



Si votre dossier n'est pas complet il ne pourra pas être instruit.

Actuellement, les comptes 2018 et les PV d'AG les approuvant sont attendus. Au 1^{er} juillet 2020 les comptes 2019 seront exigibles.



La subvention n'étant pas un droit mais une libéralité, son refus n'a pas à être motivé.

Le circuit de la subvention à Paris

Arbitrage favorable



Préfecture



Direction des finances
publiques de l'État

5

Si l'arbitrage est favorable après analyse des services et le cas échéant avis de l'arrdt, un·e adjoint·e de la Maire de Paris rapporte une délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil de Paris.

Après le vote de la subvention au Conseil de Paris :

6

La délibération est transmise au contrôle de légalité de l'Etat.

7

Un mandat est émis puis mis en paiement par la Direction des finances publiques de l'État via la Banque de France.



Pour les projets localisés dans un arrondissement, le conseil de l'arrondissement concerné donne un avis que le Conseil de Paris est libre de suivre ou non.



Pour 2020 :
Dernière séance du Conseil de Paris en janvier 2020, puis la séance suivante sera consacrée à l'élection du nouvel exécutif.



Ne pas clore vos comptes bancaires ou signaler tout changement d'établissement bancaire.

La procédure

Au 31 décembre 2018, 68 % des demandes de subventions ont été déposées pour 2019

77 % des subventions ont été votées au premier semestre 2019

**La campagne de subventions
2020 est ouverte :
Du 1^{er} septembre au 15 novembre
2019
(hors appels à projets)**

La procédure

Les dates limites de dépôt en 2019 selon les secteurs d'activité

Secteur d'activité	Date
Jeunesse	Mardi 1er octobre 2019
Égalité, intégration et inclusion	Mardi 15 octobre 2019
Sport de proximité	Mardi 22 octobre 2019
Partenariat institutionnel lié au monde éducatif et scolaire	Vendredi 25 octobre 2019
Accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderie)	Mardi 29 octobre 2019

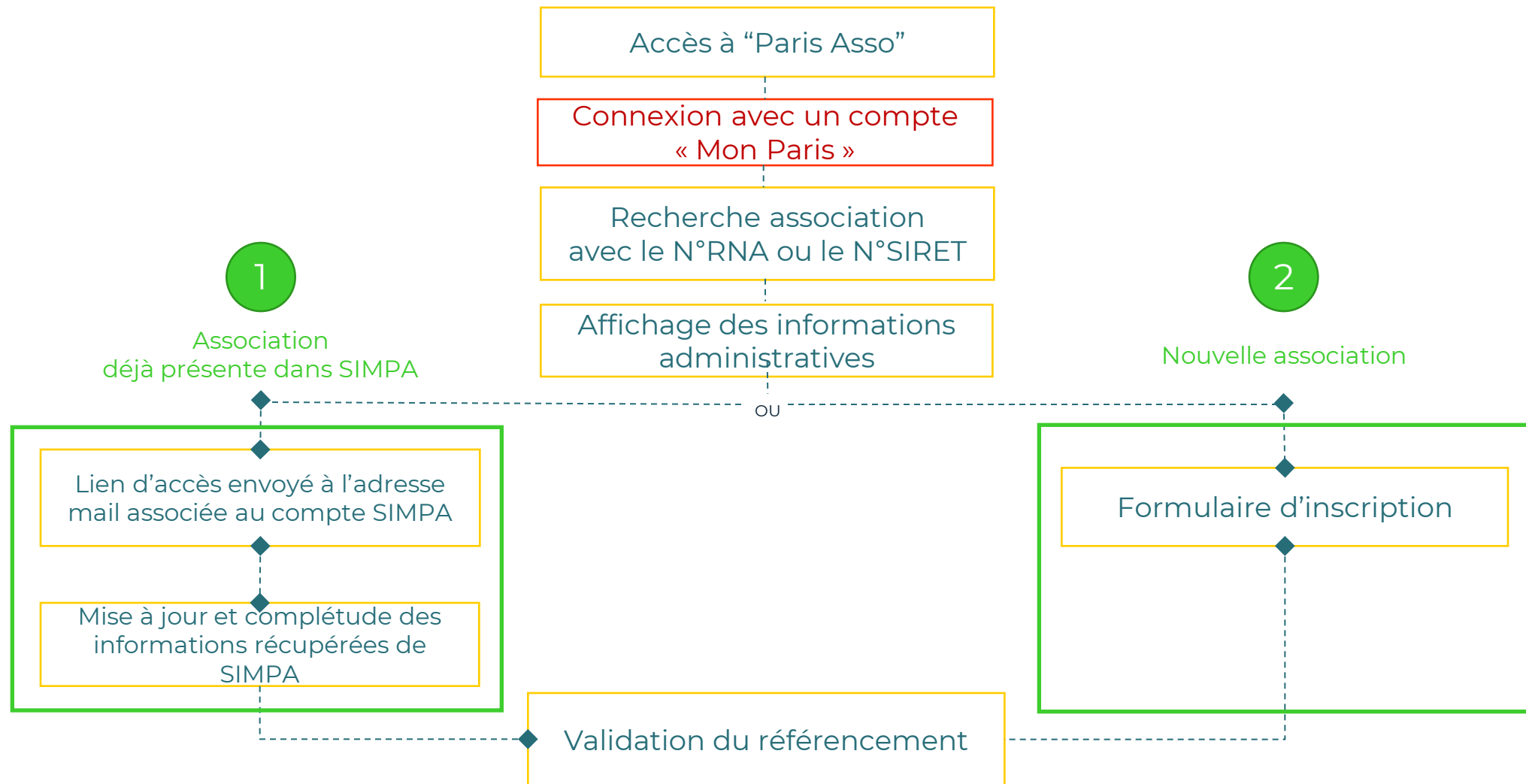
Secteur d'activité	Date
Vie associative et participation citoyenne	Mercredi 30 octobre 2019
Attractivité économique, emploi, formation, métiers d'art, commerce	Mardi 5 novembre 2019
Culture, patrimoine et mémoire / anciens combattants	Vendredi 15 novembre 2019
Affaires sociales, personnes âgées, handicap, lutte contre l'exclusion, toxicomanie	Vendredi 15 novembre 2019
Mission familles / pôle partenariats protection maternelle et infantile (soutien à la parentalité, lieu d'accueil enfant-parent, médiation familiale, etc.)	Vendredi 15 novembre 2019

04

Paris Asso

[https:// parisasso.paris.fr](https://parisasso.paris.fr)

Première utilisation de Paris Asso



La connexion à Paris Asso

La connexion à PARIS ASSO s'effectue au moyen d'un compte 'Mon Paris'.

MON PARIS

est le compte unique commun à tous les services numériques de la Ville de Paris.



- Sur **SIMPA**, vous n'aviez qu'un compte lié à une seule adresse mail et un identifiant par défaut pas très sympa comme ESAP.0904233.
- **Paris Asso** permet à plusieurs membres de votre association d'intervenir en se connectant avec un identifiant et mot de passe propre à chacun. L'identifiant, plus simple à retenir, est l'adresse mail de son choix.

Compte personnel ou compte spécifique pour Paris Asso ? C'est au choix.

Si vous ne disposez pas déjà d'un compte **Mon Paris**, ou si vous souhaitez utiliser une adresse mail dédiée à votre activité associative, **la création du compte Mon Paris est instantanée.**

Première utilisation de Paris Asso pour une association inscrite dans SIMPA



Vos données et l'historique de vos démarches ont été transférées de SIMPA dans Paris Asso.

Nous nous assurons que seules les personnes habilitées peuvent y accéder en se connectant à Paris Asso.

Un lien d'accès a été envoyé à toutes les associations sur l'adresse mail associée à leur compte SIMPA.

Vous avez reçu le lien d'accès

- 1 Créez au besoin votre compte Mon Paris
- 2 Cliquez sur le lien pour accéder directement à vos informations et activer votre espace Paris Asso

Vous n'avez pas reçu le lien

- 1 Créez au besoin votre compte Mon Paris
- 2 Saisissez votre SIREN ou votre RNA
- 3 Demandez un nouvel envoi du lien d'accès à l'adresse mail que vous aviez associée à votre compte SIMPA¹



Conformément à la réglementation concernant la protection des données personnelles, l'adresse mail utilisée pour l'envoi est présentée partiellement masquée par des astérisques. Si vous n'y avez plus accès, contactez l'assistance.

Si votre SIRET n'apparaît pas dans Paris Asso

Pour fiabiliser les données, les informations administratives relevant du Répertoire National des Associations (Ministère de l'Intérieur) et de la base SIREN (INSEE) sont récupérées automatiquement.

Renseignez votre RNA ou SIREN

Où les trouver ?

- le **RNA** commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les préfetures.
- le **SIREN** est constitué des 9 premiers chiffres du SIRET

Votre association ne possède ni RNA ni SIREN? Faites une demande de compte via ce [formulaire](#)

Association : AUTREMONDE

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : AUTREMONDE

Alias ou sigle : AUTREMONDE

SIRET : 40311845800054

RNA : W751117155

Lors de l'enregistrement d'une association dans Paris Asso, ou la demande de lien d'accès pour les associations déjà inscrites, vous saisissez votre RNA ou votre SIREN.

Après avoir lancé la recherche ou utilisé le lien d'accès, des informations d'identification sont affichées.



Si votre SIREN n'est pas reconnu lors de la recherche ou s'il n'apparaît pas dans les informations présentées, signalez le problème au [service de l'Etat compétent](#) en indiquant le nom de votre association, votre RNA et votre SIREN. La correction intervient le plus souvent sous 24H.

Besoin d'aide ?

Sujet de votre demande
Sélectionnez le domaine sur lequel porte votre demande.

☐  Familiales

☐  Stationnement

☐  Déplacements et transports

☐  Travaux, Aménagements, Voirie

☐  Logement et habitat

☐  Urbanisme

☐  Emploi et formation

☐  Petite enfance, enfance et éducation

☐  Sports et loisirs

☐  Culture et patrimoine

☐  Propreté, eau et déchets

☐  Espaces verts, environnement et cimetières

☐  État civil, titres d'identité et élections

☐  Prévention et sécurité

☐  Social, santé et solidarités

☒  Autre

Votre message
Thématique

Associations

Sous-thématique

Paris Asso

Message

Un message m'indique que mon association est connue plusieurs fois et je ne peux pas aller plus loin.
Que faire ?

Cordialement,

NZ directrice

154 caractères

Nom de l'association (facultatif)

Autremonde (W751117155)

Justificatif du lien avec la personne morale (facultatif)

SÉLECTIONNER

Un lien 'Contact' est affiché sur toutes les pages de Paris Asso. Il ouvre un formulaire de demande d'assistance.



Afin que nous puissions traiter votre message dans les meilleurs délais, merci de choisir la thématique 'Paris Asso'.

05

**Se former au CAP et être accompagné
par les agents des MVAC**

Se former au CAP et aux MVAC

Le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et les 16 Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) vous accueillent pour vous orienter, vous conseiller, vous accompagner et vous former.



CAP

- Accompagnement par des experts
- 36 thèmes de formations gratuites
- Centre documentaire



MVAC

- Conseils et informations
- Formations gratuites liées notamment au financement ou la communication
- Lieux d'activités, de travail et de réunion
- Espaces de co-working



Voir parisasso.paris.fr/